

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du jeudi 19 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an Deux Mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre, le Conseil municipal de la Commune de Pomeys s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : vendredi 13 décembre 2024

**Présents** : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Nicole VIRICEL, Mme Monique RAGEYS, M Didier LUXEMBOURGER, M Didier REYMONDON, M René VALLIER, Mme Stéphanie CHAMBE, M Nicolas BERGER, M Jean-Luc GOUTAGNY, Mme Angélique PIBOLLEAU, M Noël BROCHIER, M Hervé PERRONNET.

**Absents excusés** : Mme Françoise DUBOEUF

**Absents représentés** :

Mme Patricia FILLON donne pouvoir à Mr Nicolas BERGER

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT)** : M Didier LUXEMBOURGER

**Quorum** : 8

**Ordre du jour** :

- Adoption du compte rendu du conseil municipal du jeudi 21 novembre 2024
- Délibérations :
  - Fixation du tarif de location du local MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)
  - Subvention de l'école
  - Subvention de l'OGEC
  - Modification cotisation Prévoyance de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) au 1<sup>er</sup> janvier 2025
  - Acceptation subvention amendes de police
  - MAM :
- Comptes rendus des commissions communales et intercommunales
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Avant d'ouvrir la séance, M le Maire évoque l'absence de Mme Françoise DUBOEUF et demande au Conseil d'avoir une pensée pour sa famille endeuillée.

M le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. *M Didier LUXEMBOURGER* est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

M le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une demande de subvention de la Fabrik

↳ **Approbation à l'unanimité**

• **ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/11/2024 :**

M le Maire, après avoir rappelé les principaux points à l'ordre du jour, note l'intervention sur les containers et le dépôt sauvage ainsi que l'installation à faire démonter impasse du Donjon ; il invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du 21/11.

↳ **Approbation à l'unanimité**

**DELIBERATION 1 : FIXATION DU TARIF DE LOCATION DU LOCAL MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)**

La commune a acheté le bâtiment le 9 septembre 2024, situé au 153 Route du Péritorde et l'a aménagé afin de créer une Maison d'Assistantes Maternelles.

La commune va élaborer un bail avec l'association des assistantes maternelles 'Les petits pommiers' pour l'occupation du nouveau local.

Il appartient au conseil municipal de fixer le montant du loyer.

Affichée et publiée le

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de débattre sur le montant du loyer. Après discussion, il est proposé d'appliquer un loyer mensuel de 500 € mais pour la première année afin de faciliter la mise en place du locataire de fixer le loyer mensuel à 400€.

↳ **Approbation à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 2 : SUBVENTION DE L'ECOLE**

Mme Nicole VIRICEL informe le Conseil municipal que l'école sollicite une demande de subvention pour la sortie scolaire prévue en juin 2025. La demande de subvention a été examinée par la Commission 'vivre ensemble' qui a approuvé la demande.

Il est proposé d'attribuer et de verser une subvention de 336.90€.

↳ **Approbation à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 3 : SUBVENTION DE L'OGEC**

Mme Nicole VIRICEL informe le Conseil municipal que l'OGEC sollicite une demande de subvention exceptionnelle pour l'achat d'un photocopieur reconditionné (1774.80€). La demande de subvention a été examinée par la Commission 'vivre ensemble' qui a approuvé la demande.

Il est proposé d'attribuer et de verser une subvention de 1774.80.

↳ **Approbation à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 4 : MODIFICATION DE LA COTISATION PREVOYANCE DE LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à la convention de participation prévoyance mise en place par le Centre de Gestion (CDG) permettant aux agents de la commune de bénéficier d'une couverture maintien de salaire prise en charge en partie par l'employeur.

Le compte de résultat de la convention présente un déficit cumulé de 2 377 478 euros.

Pour pérenniser cette couverture solidaire, une augmentation de 5% de la cotisation est nécessaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

↳ **Approbation à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 5 : ACCEPTATION SUBVENTION DEPARTEMENT PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ET ENGAGEMENT REALISATION TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 18 avril 2024 sollicitant une subvention du Département du Rhône pour les travaux de sécurisation des abords de l'école pour un montant prévisionnel de 7400€ HT.

Il rappelle également que cette délibération a été modifiée par la délibération du 23 mai 2024 suite à la révision du devis initial qui s'élève à 9479.47€ HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département du Rhône a procédé à la répartition 2024 du produit 2023 des amendes de police relatives à la circulation routière et a décidé d'attribuer à la Commune une subvention de 5213.00€ sous réserve que la commune s'engage à faire réaliser ces travaux.

↳ **Approbation à l'unanimité**

#### **DELIBERATION 6 : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA FABRIK ET MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UNE SALLE COMMUNALE**

Mme Nicole VIRICEL présente le projet de la Fabrik du festival 'Un mouton dans le ciel' qui aura lieu du 19 avril au 4 mai. La Fabrik demande l'autorisation de proposer un spectacle sur une journée dans une salle communale et demande une subvention de 600€ pour limiter le prix d'entrée du public.

La commission 'vivre ensemble' a étudié et approuvé la demande de subvention ainsi que la mise à disposition à titre gratuit d'une salle communale.

↳ **Approbation à l'unanimité**

